



N°16-03-30

L'an deux mil seize, le jeudi 24 mars à 18 heures 30, le Conseil de Communauté s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christian LEROY, Président, suite à la convocation en date du 17 mars 2016.

Présents :

Mesdames POURCHEL I. ; CARVALHO H. ; PIRET R. ; POULAIN P. ; RITAINE E. ; DE JONGHE N. ; DOURIEZ D. ; DELRUE J. (*reçoit pouvoir de M.L. BERQUEZ*) ; DEGREMONT F. ; BOIN E. ; LEMAIRE C.

Messieurs PRUVOST M. ; DEVIGNE A. ; ALLOUCHERY J.M. ; VASSEUR C. ; BOUFFART J. ; GARDIN J. ; LHEUREUX M. ; FRANQUE G.A. ; GUILLEMANT S. ; BRUGGEMAN M. ; DELATTRE J. ; MONFAIT D. ; CROQUELOIS J.M. ; CLABAUT A. ; FOURNIER D. ; COLIN G. ; MAGERE M. ; WALLET B. ; LANCE R. ; WAUQUIER A. ; COYOT J.C. ; WAVRANT M. ; BACQUET J. ; GALLET J.M. ; DENUNCQ R. ; TELLIER C. ; LEFEBVRE S. ; DELANNOY J. ; HOCHART J.L. ; WYCKAERT G. ; BEE D.

Absents excusés :

Mesdames WESTENHOEFFER V. ; BERQUEZ M.L. (*donne pouvoir à J. DELRUE*)

Messieurs DUWAT A. ; CRETON S. ; SAGNIER F. ; CORDIER A.

Absents :

Messieurs GARENAUX M. ; CHARLEMAGNE V. ; DUFOUR O. ; EVRARD D. ; FOURRIER B. ; DELATTRE G. ; DEVIGNE G.

Monsieur Marc BRUGGEMAN est élu secrétaire.

OBJET : TRAVAUX D'HYDRAULIQUE DOUCE – DECLARATION D'INTERET GENERAL

Rapporteur : José BOUFFART

Vu les articles L 151-36 à L 151-40 du code rural et de la pêche maritime,

Vu l'article L 211-7 du code de l'environnement,

Considérant le programme de maîtrise des ruissellements et de lutte contre l'érosion, élaboré par le SMAGEAa,

Il est nécessaire de déposer une Déclaration d'Intérêt Général (DIG) auprès de la Préfecture du Pas-de-Calais. Cette DIG permettra de valider l'intervention publique sur des biens privés afin de réaliser les ouvrages suivants :

- 55 haies (7312 ml)
- 228 fascines (4373 ml)
- 16 bandes enherbées (33280 m²)

Les communes de la CCPL concernées par ces ouvrages sont les communes des Bassins Versants de l'Aa et Lys ce qui représente **27 communes** : Acquin-Westbécourt, Affringues, Bayenghem-les-Seninghem, Bléquin, Boisdingham, Bouvelinghem, Cléty, Coulomby, Dohem, Elnes, Esqueredes,

Ledinghem, Leulinghem, Lumbres, Nielles-les-Bléquin, Ouve-Wirquin, Pihem, Quelmes, Quercamps, Remilly-Wirquin, Seninghem, Setques, Vaudringhem, Wavrans sur l'Aa, Wismes, Wisques, Zudausques.

Il est proposé d'autoriser le Président à déposer un dossier de Déclaration d'Intérêt Général dans le cadre du programme de maîtrise des ruissellements et de lutte contre l'érosion, sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres (bassins versants de l'Aa et de la Lys) et de solliciter la Préfecture pour l'instruction du dossier.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- **AUTORISE** le Président à déposer un dossier de Déclaration d'Intérêt Général dans le cadre du programme de maîtrise des ruissellements et de lutte contre l'érosion, sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres (communes des bassins versants de l'Aa et de la Lys)

- **SOLLICITE** la Préfecture pour l'instruction du dossier.

Pour extrait conforme.

Le Président,

